

Département du
PUY DE DOME

Arrondissement de
ISSOIRE

Commune de
VERNINES

Envoyé en préfecture le 24/02/2022

Reçu en préfecture le 24/02/2022

Affiché le 28.2.2022.

ID : 063-216304519-20220221-2022_004-DE

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf : 2022_004

Date de la convocation
14/02/2022

Date d'affichage

Nombres de Conseillers:

Présents : 6

En exercice : 11

Votants : 7

A l'unanimité

Pour : 7

Contre : 0

Abstentions : 0

Acte rendu exécutoire
après dépôt en
Sous-Préfecture
d'Issoire
le : 24/02/2022

et publication ou
notification du :
24/02/2022

Le Maire,
Martine BONY



L'an deux mil vingt deux le : 21 Février

le Conseil Municipal de la commune de VERNINES,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie sous la présidence de BONY Martine, Maire

Présents : Mme BONY Martine, Maire, MM : BEAUDONNAT Luc,
FAUGERAS Florent, FERRY Denis, OLLIER David, PIQUET Loïc
Absents : ayant donné procuration : Mme RANDANNE Caroline à M. PIQUET
Loïc

Absent(s) : Mme BEAUDONNAT Sandrine, MM : BALLEST Sébastien,
MILLIROUX Julien, VOUTE Benjamin

Excusés :

Secrétaire de la séance : M. PIQUET Loïc

Objet de la délibération :

Travaux 2022 : Demande de Subvention DETR 2022

Madame le Maire rappelle l'arrêté 2019_18 et que suite à l'élaboration du
Schéma Communal de Défense Extérieure Contre l'Incendie, des travaux de
mise en conformité de la défense extérieure contre l'incendie (DECI) sont
nécessaires au village de La Pointézie et au village de Bessat.

Madame le Maire présente le devis estimatif des travaux de création de
rétention pour la défense incendie d'un montant de 22 000,00 € HT soit 26
400,00 € TTC.

Madame le Maire propose de solliciter une subvention au titre de la DETR
2022.

Le plan de financement prévisionnel du programme s'établit comme suit :

DEPENSES INV.

Travaux DECI	22 000,00 €HT
Aléas et Imprévus (10%)	2 200,00 €HT

TOTAL DEPENSES INV. 24 200,00 €HT

RECETTES INV.

DETR 2022 sollicitée	7 260,00 €
FIC 2022 sollicité	6 473,50 €
Autofinancement de la Commune	10 466,50 €
TOTAL RECETTES INV.	24 200,00 €HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve le programme de travaux d'amélioration de la défense
extérieure contre l'incendie communale projeté en 2022 tel qu'exposé
ci-dessus,

Envoyé en préfecture le 24/02/2022

Recu en préfecture le 24/02/2022

Affiché le 28.2.2022

Besier
Levraut

ID : 063-216304519-20220221-2022_004-DE

- Demande à Madame le Maire de déposer une demande de subvention dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) programme 2022,
- Approuve le plan de financement tel qu'exposé ci-dessus,
- Donne tous pouvoirs à Madame le Maire pour assurer l'exécution des présentes décisions et déposer le dossier de demande de subvention.

Fait en Mairie les jour, mois, et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme

Le Maire, Martine BONY



Département du
PUY DE DOME

Arrondissement de
ISSOIRE

Commune de
VERNINES

Envoyé en préfecture le 24/02/2022
Reçu en préfecture le 24/02/2022
Publié le 28.2.2022
Beset Levault
ID : 063-216304519-20220221-2022_005-DE

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf : 2022_005

Date de la convocation
14/02/2022

Date d'affichage

Nombres de Conseillers:
Présents : 6
En exercice : 11
Votants : 7

A l'unanimité

Pour : 7
Contre : 0
Abstentions : 0

Acte rendu exécutoire
après dépôt en
Sous-Préfecture
d'Issoire
le : 24/02/2022

et publication ou
notification du :
24/02/2022

Le Maire,
Martine BONY



L'an deux mil vingt deux le : 21 Février

le Conseil Municipal de la commune de VERNINES,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie sous la présidence de BONY Martine, Maire

Présents : Mme BONY Martine, Maire, MM : BEAUDONNAT Luc,
FAUGERAS Florent, FERRY Denis, OLLIER David, PIQUET Loïc
Absents : ayant donné procuration : Mme RANDANNE Caroline à M. PIQUET
Loïc
Absent(s) : Mme BEAUDONNAT Sandrine, MM : BALLEST Sébastien,
MILLIROUX Julien, VOUTE Benjamin
Excusés :

Secrétaire de la séance : M. PIQUET Loïc

Objet de la délibération :

Travaux 2022 : Demande de Subvention FIC 2022 - DECI

Madame le Maire rappelle l'arrêté 2019_18 et que suite à l'élaboration du
Schéma Communal de Défense Extérieure Contre l'Incendie, des travaux de
mise en conformité de la défense extérieure contre l'incendie (DECI) sont
nécessaires au village de La Pointézine et au village de Bessat.

Madame le Maire présente le devis estimatif des travaux de création de
rétention pour la défense incendie d'un montant de 22 000,00€HT soit 26
400,00€TTC.

Madame le Maire propose de solliciter une subvention au titre du FIC 2022.

Le plan de financement prévisionnel du programme s'établit comme suit :

DEPENSES INV.

Travaux DECI	22 000,00 €HT
Aléas et Imprévus (10%)	2 200,00 €HT
TOTAL DEPENSES INV.	24 200,00 €HT

RECETTES INV.

FIC 2022 sollicitée	6 473,50 €
DETR 2022 sollicité	7 260,00 €
Autofinancement de la Commune	10 466,50 €
TOTAL RECETTES INV.	24 200,00 €HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve le programme de travaux d'amélioration de la défense
extérieure contre l'incendie communale projeté en 2022 tel qu'exposé
ci-dessus,

Envoyé en préfecture le 24/02/2022

Reçu en préfecture le 24/02/2022

Affiché le 28.2.2022

Besnier
Levrault

ID : 063-216304519-20220221-2022_005-DE

- Demande à Madame le Maire de déposer une demande de subvention dans le cadre du Fonds d'Intervention Communal (FIC) programme 2022,
- Approuve le plan de financement tel qu'exposé ci-dessus,
- Donne tous pouvoirs à Madame le Maire pour assurer l'exécution des présentes décisions et déposer le dossier de demande de subvention.

Fait en Mairie les jour, mois, et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme

Le Maire, Martine BONY



Département du
PUY DE DOME

Arrondissement de
ISSOIRE

Commune de
VERNINES

Envoyé en préfecture le 24/02/2022
Reçu en préfecture le 24/02/2022
Affiché le 28.2.2022
ID : 063-216304519-20220221-2022_006-DE

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf : 2022_006

Date de la convocation
14/02/2022

Date d'affichage

Nombres de Conseillers:
Présents : 6
En exercice : 11
Votants : 7

A l'unanimité
Pour : 7
Contre : 0
Abstentions : 0

Acte rendu exécutoire
après dépôt en
Sous-Préfecture
d'Issoire
le : 24/02/2022

et publication ou
notification du :
24/02/2022

Le Maire,
Martine BONY



L'an deux mil vingt deux le : 21 Février

le Conseil Municipal de la commune de VERNINES,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie sous la présidence de BONY Martine, Maire

Présents : Mme BONY Martine, Maire, MM : BEAUDONNAT Luc,
FAUGERAS Florent, FERRY Denis, OLLIER David, PIQUET Loïc
Absents : ayant donné procuration : Mme RANDANNE Caroline à M. PIQUET
Loïc
Absent(s) : Mme BEAUDONNAT Sandrine, MM : BALLEST Sébastien,
MILLIROUX Julien, VOUTE Benjamin
Excusés :

Secrétaire de la séance : M. PIQUET Loïc

Objet de la délibération :

Travaux 2022 : Demande de Subvention FIC 2022 Petit Patrimoine Non Protégé

Madame le Maire rappelle que, dans le programme de travaux projeté en 2021
au titre du Fonds d'Intervention Communale (FIC) des travaux de réfection du
pont bascule-poids public avaient été proposés.

Madame le Maire présente le devis estimatif des travaux pour un montant
de 4 157,62 € HT, soit 4 989,14 € TTC.

Madame le Maire propose de solliciter une subvention au titre du FIC 2022
dans le cadre du petit patrimoine rural non protégé des communes situées dans
le périmètre UNESCO de la chaîne des pays-faille de limagne.

Le plan de financement prévisionnel du programme s'établit comme suit :

DEPENSES INV.

Réfection du pont bascule 4 157,62 € HT

TOTAL DEPENSES INV. 4 157,62 € HT

RECETTES INV.

FIC 2022 sollicité 1 112,16 €

DETR 2021 1 247,00 €

Autofinancement de la Commune 1 798,46 €

TOTAL RECETTES INV. 4 157,62 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve le programme de travaux tel qu'exposé ci-dessus,
- Demande à Madame le Maire de déposer une demande de subvention au
Conseil Départemental dans le cadre du FIC 2022,
- Approuve le plan de financement tel qu'exposé ci-dessus,

Envoyé en préfecture le 24/02/2022

Reçu en préfecture le 24/02/2022

Affiché le 28.2.2022

Besoin
Levée

ID : 063-216304519-20220221-2022_006-DE

- Donne tous pouvoirs à Madame le Maire pour assurer l'exécution des présentes décisions et déposer le dossier de demande de subvention.

Fait en Mairie les jour, mois, et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme

Le Maire, Martine BONY

